

# RECOMMANDATIONS POLITIQUES POUR LES NÉGOCIATIONS DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES À LA COP 27

---

Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 57)

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 57)

Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA 4)

**Charm el-Cheikh, Égypte**

**6-18 novembre 2022**

Lors des dernières négociations des Nations Unies sur le climat en 2021 (COP 26), les pays ont convenu d'un mandat fort afin que toutes les nations relèvent le niveau de leur ambition climatique et maintiennent l'objectif de 1,5 degré de l'Accord de Paris, et ils ont souligné l'importance de renforcer l'action climatique par la protection, la conservation et la restauration des écosystèmes naturels, la protection de la biodiversité et l'intensification des mesures de sauvegarde sociale et environnementale. Les pays se sont également mis d'accord sur les règles de base de la coopération internationale par le biais de mécanismes fondés et non fondés sur le marché (connus sous le nom d'Article 6). Ils ont en outre mis en place un dialogue annuel sur l'action climatique relative aux océans, lancé le processus de bilan mondial pour évaluer les progrès dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris et réalisé des avancées positives sur les discussions liées à l'agriculture et à la participation inclusive. Les négociations menées jusqu'à présent en 2022 montrent que les pays sont déterminés à mettre en œuvre les mandats issus de la COP 26, mais il existe des désaccords sur les questions prioritaires et beaucoup reste à faire pour trouver la voie à suivre pour de nombreux sujets urgents. Les pays devront s'efforcer de trouver des terrains de compromis pour que la dynamique de la COP 26 se poursuive et permette d'obtenir des résultats ambitieux lors de la COP 27.

**La mise en œuvre de mesures accélérées visant à limiter le réchauffement à 1,5 degré exige des efforts urgents et transformationnels de la part des gouvernements et des acteurs non étatiques. Il est également essentiel pour le succès de l'Accord de Paris de s'appuyer sur la totalité du potentiel offert par la nature pour atténuer les changements climatiques et aider les populations à s'y adapter.**

La protection, la restauration et la gestion durable de la nature peuvent contribuer à hauteur de 30 % à l'atténuation nécessaire<sup>1</sup> Au cours de la COP 27, les pays doivent progresser sur plusieurs questions clés afin de combler des lacunes notables pour atteindre collectivement cette échelle et cette ambition nécessaires. La présidence égyptienne de la COP 27 concentre également ses efforts sur l'obtention de résultats visant à accroître les flux financiers en faveur de l'action climatique, un aspect particulièrement important pour les solutions fondées sur la nature, et, pour la première fois, l'événement comprendra une journée thématique sur les liens entre biodiversité et crises climatiques. Les pays doivent s'assurer que leurs discussions à Charm el-Cheikh sont guidées par la nécessité de modifier les pratiques habituelles et de réorienter les incitations vers le développement d'économies vertes qui produisent des résultats positifs pour l'environnement, la biodiversité, les personnes et le climat.

---

<sup>1</sup> Griscom, et al. 2017. [Natural climate solutions](#). *Proceedings of the National Academy of Sciences*. 114(44):11645–11650

## Recommandations clés

Conservation International propose les recommandations politiques suivantes pour la COP 27 :

### **Renforcer l'efficacité dans la réalisation des objectifs climatiques et mobiliser des financements grâce aux mécanismes de coopération**

- Les négociations doivent se focaliser sur les principales questions en suspens pour la mise en œuvre de l'article 6 et s'assurer que le programme de travail sur l'évitement des émissions en application des articles 6.2 et 6.4 maintient un champ d'application restreint conformément à son mandat.
- Pour encourager des mesures d'atténuation ambitieuses, les démarches fondées sur le marché au titre de l'article 6.2 ou 6.4 et les démarches non fondées sur le marché au titre de l'article 6.8 doivent accélérer le déploiement de solutions fondées sur la nature caractérisées par une intégrité environnementale et sociale rigoureuse.
- Les Parties doivent faire participer les peuples autochtones et les communautés locales à des discussions sur les liens entre la mise en œuvre de l'article 6 et le travail de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, notamment en ce qui concerne les mécanismes indépendants visant à traiter les différends.

### **Appeler à une accélération de l'action climatique favorable à la nature dans le secteur de l'agriculture**

- Les Parties doivent se concentrer sur les points d'accord et le besoin urgent d'une action transformatrice pour développer une prochaine phase du Travail conjoint de Koronivia sur l'agriculture (KJWA) afin de contribuer aux objectifs d'atténuation et d'adaptation de l'Accord de Paris et de la CCNUCC.
- La prochaine phase du KJWA devrait ressortir de la COP 27 avec un nouveau mandat précis, visant à impulser la mise en œuvre et la fourniture d'un soutien à des solutions qui renforceront la résilience du secteur et réduiront ses émissions, tout en assurant la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance dignes pour tous. Ce mandat devrait également mettre l'accent sur le rôle essentiel des solutions fondées sur la nature pour la gestion durable des terres, et reconnaître clairement les droits des peuples autochtones.

### **Renforcer les fonctions de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (LCIPP) pour mieux assurer une participation inclusive et efficace aux processus de politique climatique**

- Les Parties doivent encourager une implication significative des parties prenantes gouvernementales dans les activités de la LCIPP, en particulier celles visant à améliorer la participation des peuples autochtones et des communautés locales (PACL) dans les processus de planification de la politique climatique nationale.
- Veiller à ce que toutes les fonctions de la LCIPP soient assurées par la mise en œuvre du deuxième plan de travail triennal et améliorer leurs liens avec les négociations climatiques en facilitant la participation des PACL à tous les points pertinents de l'ordre du jour.

## Recommandations clés, suite

### **Poursuivre la mise en place et le renforcement de mesures urgentes sur les liens entre océan et climat**

- Les pays doivent appeler à l'inclusion et à la promotion de solutions côtières et marines fondées sur la nature dans tous les processus et négociations pertinents de la CCNUCC. Il s'agit notamment des processus et négociations en cours liés au financement, aux données scientifiques, à l'atténuation, à l'adaptation et au processus de bilan mondial, entre autres domaines.

### **Veiller à ce que le bilan mondial (Global Stocktake - GST) reflète pleinement le rôle essentiel de la nature dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris**

- Les participants au dialogue technique du GST doivent veiller à l'inclusion exhaustive de contributions de qualité sur les solutions fondées sur la nature pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, y compris l'accès au financement, le renforcement des capacités et le transfert de technologie pour mettre en œuvre les solutions fondées sur la nature (SFN), afin de garantir une solide prise en compte de ces solutions dans le GST.
- Les Parties doivent discuter explicitement de la manière d'inclure pleinement la nature dans les résultats du GST

## Mécanismes de coopération dans le cadre de l'Accord de Paris

### **SBSTA, points 16, 17 et 18 de l'ordre du jour**

### **CMA, points 14, 15 et 16 de l'ordre du jour**

Documents pertinents : [Note informelle sur l'Article 6.2](#) ; [Conclusions sur l'Article 6.2 – SB 56](#) ; [Note informelle sur l'Article 6.2](#) ; [Conclusions sur l'Article 6.4 – SB 56](#) ; [Note informelle sur l'Article 6.8](#) ; [Conclusions sur l'Article 6.8 – SB 56](#)

L'Article 6 de l'Accord de Paris fixe un vaste cadre de coopération volontaire entre les Parties dans la mise en œuvre de l'action climatique. Il définit trois approches visant à permettre des interactions entre les Parties : 1) des approches coopératives bilatérales ou régionales par le biais de résultats d'atténuation transférés au niveau international (ITMO) ; 2) un mécanisme de la CCNUCC géré de manière centralisée pour contribuer à l'atténuation et soutenir le développement durable ; 3) des approches non fondées sur le marché<sup>2</sup>. **La promotion du transfert des unités de réduction d'émissions de haute qualité générées dans tous les secteurs, notamment le secteur des terres, peut orienter les flux de financement nécessaires vers des actions climatiques qui visent à la fois les sources et les puits de carbone, et offrir des opportunités de relèvement du niveau global d'ambition.**

Lors de la COP 26, les Parties ont finalisé les directives sur la manière dont les démarches concertées seront mises en œuvre, régies et comptabilisées, et ont atteint un résultat de l'Article 6 qui était favorable à la nature. Les principales règles ayant été décidées, un travail technique initial a été entrepris lors du SB 56 et d'autres travaux au niveau technique sont nécessaires pour définir les détails de la mise en œuvre de chaque démarche concertée au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris. **Ces orientations doivent être finalisées le plus rapidement possible afin que les financements puissent**

<sup>2</sup> Accord de Paris, article 6, paragraphes 2, 4 et 8, respectivement.

commencer à affluer vers tous les secteurs de l'atténuation via les démarches concertées ; à cette fin, Conservation International recommande que :

- **Les Parties focalisent les négociations sur les points prioritaires en suspens nécessaires pour pleinement mettre en œuvre l'article 6 et veillent à ce que le programme de travail sur l'évitement des émissions en vertu des articles 6.2 et 6.4 soit limité au champ d'application prévu par son mandat.** Deux programmes de travail relatifs à la prévention des émissions ont été mis en place lors de la COP 26. Bien que le terme « évitement d'émissions » n'ait pas été officiellement défini par la CCNUCC, il est généralement admis qu'il fait référence à un scénario dans lequel il n'y a pas de source d'émissions existante, mais où une intervention d'atténuation est nécessaire pour éviter ou prévenir le rejet d'une masse de carbone stockée (par ex. l'Initiative Yasuni-ITT). Même si le terme « évitement d'émissions » a été utilisé de manière informelle par certains pour désigner un large éventail d'activités d'atténuation, dans le contexte de l'article 6, il a une signification très spécifique, comme indiqué ci-dessus. **Par conséquent, les discussions sur le programme de travail sur l'évitement d'émissions doivent se limiter à ce champ d'application et ne doivent en aucun cas englober les activités qui réduisent les émissions ou renforcent les absorptions, ou rouvrir des thématiques qui ont déjà fait l'objet d'accords lors de la COP 26.**
- **Les absorptions fondées sur la nature sont prioritaires à court terme dans le cadre de l'article 6.4.** Lors de la COP 26, il a été demandé à l'organe de supervision de préparer des recommandations sur les activités mettant en jeu des absorptions. Les absorptions fondées sur la nature sont particulièrement importantes à court terme, car elles peuvent apporter des avantages connexes, notamment en réduisant la perte de biodiversité, en renforçant la sécurité hydrique et en fournissant des avantages aux communautés qui dépendent des forêts. Ces types d'absorptions ont également été largement testés et contrôlés, et sont accompagnés de systèmes permettant de veiller à ce que tout risque d'inversion peut être traité (par exemple, en utilisant des bassins tampons).
- Les démarches fondées sur le marché au titre de l'article 6.2 ou 6.4 et les démarches non fondées sur le marché au titre de l'article 6.8 doivent accélérer le déploiement de solutions fondées sur la nature. **Dans le contexte du programme de travail sur le cadre pour les démarches non fondées sur le marché au titre de l'article 6.8, les Parties doivent continuer à s'efforcer d'établir des mécanismes clairs pour la coopération non marchande par le biais de l'atténuation et de l'adaptation fondées sur la nature.**
- Les Parties et les acteurs non étatiques doivent **encourager de manière proactive les représentants des peuples autochtones et des communautés locales à participer aux discussions sur les liens entre la mise en œuvre de l'article 6 et le travail de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones**, notamment en établissant un mécanisme indépendant de résolution des différends au titre de l'article 6.4 et en définissant les critères pertinents pour définir les démarches non fondées sur le marché dans le cadre de l'article 6.8.

## Travail conjoint de Koronivia sur l'agriculture

**SBSTA, point 8 de l'ordre du jour**

**SBI, point 10 de l'ordre du jour**

Documents pertinents : [Note informelle - KJWA](#) ; [Conclusions - KJWA SB 56](#)

Dans le cadre du Travail conjoint de Koronivia sur l'agriculture (KJWA), les pays ont discuté des questions relatives à l'agriculture et au changement climatique dans le cadre d'une série d'ateliers thématiques, guidés par la feuille de route du KJWA, afin de passer des échanges de connaissances techniques à la mise en œuvre des stratégies, arrangements et transformations communes nécessaires pour faire face aux changements climatiques dans l'ensemble du secteur agricole. La feuille de route du KJWA a été conclue avant la COP 26, et depuis lors les Parties ont (1) finalisé leur examen des comptes rendus des ateliers, (2) commencé un rapport à la COP sur les résultats de la Feuille de route du KJWA, et (3) discuté de façon informelle d'une décision sur l'avenir du KJWA.

Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis le lancement du KJWA, il est devenu plus évident que jamais qu'une action rapide et transformationnelle dans le secteur agricole est un élément essentiel pour atteindre les objectifs d'atténuation et d'adaptation de l'Accord de Paris. Une nouvelle analyse de Conservation International montre que plus de 80 % des réductions d'émissions qui doivent être obtenues par les solutions fondées sur la nature pour limiter le réchauffement à 1,5 °C sont liées aux systèmes alimentaires<sup>3</sup>. En d'autres termes, le secteur agricole est au cœur de la protection, de la restauration et de la gestion durable des paysages naturels et productifs dans le monde. Ces changements nécessaires peuvent – et doivent – se produire tout en améliorant la productivité et la sécurité alimentaire et en préservant la biodiversité et les droits de l'homme.

Le KJWA a permis aux pays d'améliorer leur compréhension commune de l'agriculture dans le cadre de la CCNUCC, et il est devenu évident qu'il n'existe pas de recette universelle. Chaque région fourmille de nombreux exemples de plans et de partenariats visant à mettre en œuvre les meilleures pratiques – dont certains présentent des résultats prometteurs – mais le KJWA a également identifié une pléthore de besoins non satisfaits, malgré la variété des moyens de soutien disponibles. Ainsi, il est également clair qu'**une plus grande collaboration est nécessaire à la fois pour s'assurer que les ressources existantes parviennent à ceux qui en ont le plus besoin et pour favoriser un soutien technique et financier suffisant pour répondre à l'urgence sans précédent des défis existants dans le secteur agricole** – en particulier dans les pays en développement. Cependant, les Parties ne sont toujours pas d'accord sur la manière d'accélérer les moyens de mise en œuvre pour le secteur dans le cadre de la CCNUCC, notamment sur la question de savoir si un nouvel organe ou programme de travail dédié est nécessaire pour poursuivre le KJWA et sur la manière d'équilibrer les priorités d'atténuation et d'adaptation tout en assurant la sécurité alimentaire. La résolution de ces questions en vue de permettre la mise en œuvre devrait être un objectif clé du prochain cycle d'activités du KJWA.

La présidence égyptienne donnera la priorité à l'adoption d'une décision sur l'agriculture lors de la COP 27, mais les pays ont beaucoup à faire pour rapprocher leurs points de vue divergents et garantir un résultat positif. Pour faire avancer les négociations sur l'avenir du KJWA, Conservation International recommande que :

- **Les Parties se focalisent sur l'obtention d'un résultat de la COP 27 sur le KJWA qui conduise à une action climatique accélérée et favorable à la nature dans l'agriculture, en renforçant le soutien à la mise en œuvre des objectifs d'atténuation et d'adaptation.** Les Parties doivent définir la phase suivante du KJWA de façon à répondre le plus efficacement possible aux besoins identifiés par la feuille de route du KJWA, ce qui peut nécessiter de lancer un nouveau

<sup>3</sup> Conservation International, 2022. <http://www.conservation.org/roadmap>

processus qui s'appuie sur les ressources existantes disponibles à travers les organes constitués, le système des Nations Unies et les sources externes, et améliore la façon dont elles sont coordonnées. Le résultat devrait fournir aux organes constitués des orientations politiques concrètes sur les éléments supplémentaires nécessaires, dans le cadre de leurs mandats existants, pour améliorer le soutien à l'action climatique favorable à la nature dans le secteur agricole, ce qui permettrait de créer des synergies avec d'éventuels nouveaux processus. Les parties doivent aussi veiller à ce que les connaissances générées par les ateliers KJWA soient résumées sous forme d'orientations, que les pays doivent intégrer dans les plans d'action nationaux sur le climat, les politiques et les interventions pour le secteur agricole.

- **Les parties doivent veiller à ce que la prochaine phase du KJWA ait un nouveau mandat spécifique visant à impulser la mise en œuvre et la fourniture d'un soutien aux solutions qui renforceront la résilience du secteur agricole et réduiront ses émissions, tout en assurant la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance dignes pour tous. La prochaine phase doit mettre l'accent sur le rôle essentiel des solutions fondées sur la nature dans la création de paysages et de systèmes alimentaires diversifiés et durables.** Qu'il s'agisse d'un programme de travail, d'un comité, d'un dispositif ou d'un autre mécanisme, la prochaine phase devrait comporter des objectifs limités dans le temps et des examens réguliers pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation du mandat. Elle devrait également reconnaître explicitement les droits des peuples autochtones, conformément au préambule de l'Accord de Paris, renforcer la collaboration et les échanges avec la LCIPP, et travailler activement avec les peuples autochtones et recueillir leurs points de vue. Dans la mesure du possible, les Parties doivent également définir des objectifs et des activités thématiques à aborder lors de la prochaine phase du KJWA, qui pourraient inclure les aspects suivants :
  - Générer des résultats concrets pour élaborer des recommandations politiques et soutenir la fourniture de financements, le renforcement des capacités, le développement et le transfert de technologies, et souligner l'importance d'institutions et de processus nationaux solides pour encourager l'action climatique. Il pourrait s'agir d'une plateforme permettant aux pays d'accéder aux ressources existantes, d'identifier et de combler les lacunes dans le soutien existant, et de développer des partenariats pour déployer des technologies agricoles et des réseaux d'agriculteurs pour le renforcement des capacités.
  - Renforcer l'ambition et la réalisation des engagements pour le secteur agricole dans les contributions déterminées au niveau national (CDN), les plans nationaux d'adaptation (PNA) et les stratégies à long terme, et soutenir les efforts visant à associer les petits exploitants agricoles, les peuples autochtones et les communautés locales aux efforts de planification nationale. Ceci viserait à garantir la protection de leurs droits et la sécurité alimentaire, ainsi que la conservation de la couverture forestière dans les paysages productifs, y compris les connaissances et les pratiques traditionnelles, pour améliorer la résilience et réduire les émissions dans le secteur agricole, ainsi que d'autres résultats favorables à la nature.
  - Reconnaître l'interdépendance des systèmes alimentaires, du commerce et du changement climatique, ainsi que la nécessité d'un processus coordonné pour faire évoluer les marchés agricoles mondiaux sans laisser de côté les pays en développement. Cela pourrait s'accompagner d'un soutien aux pays dans leur gestion des questions de commerce agricole liées au changement climatique, telles que les efforts récents visant à interdire les importations de produits de base liés à la déforestation, afin d'éviter les conflits et d'aider les pays à adopter des pratiques de production durables.

## Plate-forme des communautés locales et des peuples autochtones

### SBSTA, point 7 de l'ordre du jour

#### 8<sup>e</sup> Réunion du Groupe de travail sur la facilitation

Documents pertinents : [Page web de la 7<sup>e</sup> Réunion du Groupe de travail sur la facilitation](#)

L'Accord de Paris reconnaît explicitement les droits des peuples autochtones et des communautés locales (PACL) dans le contexte de l'action climatique. Par le biais de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (LCIPP) et de son Groupe de travail sur la facilitation, les Parties et les peuples autochtones travaillent à l'échange de connaissances et au renforcement des capacités afin de renforcer la participation inclusive des PACL et de reconnaître leurs contributions à la lutte contre le changement climatique. La LCIPP met actuellement en œuvre son deuxième plan de travail triennal, qui prévoit plusieurs activités lors de la COP 27, notamment une réunion thématique annuelle, un atelier de formation pour les PACL, une table ronde pour les jeunes et un atelier multipartite. En plus de ces activités, lors de la COP 27, les parties prenantes, qu'elles soient Parties ou non, doivent :

- Examiner comment continuer à renforcer les fonctions de la LCIPP et mieux assurer la participation inclusive et efficace des PACL aux processus nationaux et internationaux de politique climatique, via l'échange de connaissances, le renforcement des capacités de participation, la politique climatique et les actions.
- Encourager un engagement significatif des gouvernements dans les activités de la LCIPP, en particulier dans celles visant à améliorer la participation des PACL dans les processus de planification de la politique climatique nationale. Les Parties doivent collaborer avec les PACL pour renforcer les liens entre les actions climatiques locales-nationales et régionales-mondiales des PACL.
- Veiller à ce que toutes les fonctions de la LCIPP soient assurées par la mise en œuvre du deuxième plan de travail triennal et améliorer leurs liens avec les négociations climatiques en facilitant la participation des PACL à tous les points pertinents de l'ordre du jour.

## Liens entre océan et climat

Documents pertinents : [Page web de la CCNUCC sur les océans \(en anglais\)](#) ; [Documents du dialogue annuel sur les océans et le changement climatique 2022](#)

Lors de la COP 26, les Parties ont demandé aux organes pertinents de la CCNUCC d'examiner comment intégrer et renforcer l'action climatique relative aux océans dans leurs mandats et plans de travail existants et ont mis en place un dialogue sur les océans et les changements climatiques pour renforcer l'action climatique basée sur les océans. Le premier dialogue sur les océans et les changements climatiques lors du SB 56 (juin 2022) a été axé sur le renforcement et l'intégration des mesures nationales relatives aux océans et au climat dans le cadre de l'Accord de Paris, notamment dans les CDN, et a exploré les possibilités d'activer des solutions relatives aux océans et au climat dans l'ensemble des organes des Nations Unies et au niveau national. Les Parties ont demandé que les futurs dialogues permettent une discussion approfondie sur des ensembles précis de défis et d'opportunités dans le cadre du lien entre océan et climat, notamment sur la conservation et la restauration des écosystèmes de carbone bleu tels que les mangroves, les marais littoraux et les herbiers marins.

Malgré les progrès réalisés ces dernières années, de nombreuses possibilités de renforcer le lien entre océan et climat restent ouvertes dans le cadre de la CCNUCC. Lors de la COP 27, Conservation International encourage les Parties à :

- **Appeler à l'inclusion et à la promotion de solutions côtières et marines fondées sur la nature (SFN) dans tous les processus et négociations pertinents de la CCNUCC.** Il s'agit notamment des processus et négociations en cours liés au financement, aux données scientifiques, à l'atténuation, à l'adaptation et au processus de bilan mondial, entre autres domaines. Nous encourageons les Parties à examiner la liste détaillée des possibilités de faire progresser l'action en faveur du climat et des océans à la COP 27, préparée par Conservation International et ses partenaires, intitulée « [Options pour renforcer l'action sur les océans et les côtes dans le cadre de la CCNUCC \(Options for strengthening action on the ocean and coasts under the UNFCCC\)](#) ».
- **Dans le cadre des négociations et des processus liés au financement climatique, travailler à l'augmentation et à la mobilisation des flux financiers pour les SFN, en particulier pour les écosystèmes côtiers et marins.** Dans les processus et négociations en cours liés au financement, y compris le programme de travail ad hoc sur le nouvel objectif collectif quantifié sur le financement climatique, le Comité permanent des finances, les orientations de la COP pour le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial, et le Fonds d'adaptation, les pays doivent donner la priorité aux efforts visant à accroître et à accélérer les flux de financement climatique à destination des SFN, en particulier pour les écosystèmes côtiers et marins par le biais de toutes les sources – publiques et privées, fondées et non fondées sur le marché, avec des programmes et projets de financement dédiés aux SFN côtiers et marins. Une liste détaillée des opportunités est disponible dans le [document d'options](#).
- **Soutenir les synergies favorables à l'action pour le climat et les océans à travers les processus politiques internationaux.** Le passage d'approches traditionnellement cloisonnées à des approches intégrées dans l'ensemble des processus politiques – notamment la Convention sur la diversité biologique, la Convention Ramsar sur les zones humides, ainsi que l'Agenda 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD) connexes – peut contribuer à renforcer l'ambition, à accélérer la mise en œuvre et à obtenir des résultats de haute qualité pour les écosystèmes côtiers et marins. CI et l'UICN ont également préparé une liste détaillée des possibilités de renforcer les synergies pour les écosystèmes du carbone bleu [dans tous les processus politiques](#).
- **Dans les contributions au prochain dialogue sur les océans et les changements climatiques (SB 58), proposer un ou deux sujets de discussion approfondie, tels que les opportunités et les approches pour inclure les écosystèmes de carbone bleu dans les CDN.** À l'avenir, pour assurer la continuité et la progression du dialogue sur les océans et le climat, les parties doivent établir une feuille de route triennale pour la série annuelle qui identifie les sujets des dialogues des années à venir, en abordant un ensemble de solutions liées aux océans et au climat et la façon de les intégrer dans les processus et les négociations en cours de la CCNUCC.

## Bilan mondial

**SBSTA, point 10 de l'ordre du jour**

**SBI, point 8 de l'ordre du jour**

**Dialogue technique 1.2**

Documents pertinents : [Page web de l' bilan mondial](#) ; [Conclusions sur le bilan mondial - SB 56](#)

Le processus de bilan mondial (GST) en cours évalue les progrès collectifs vers les objectifs de l'Accord de Paris afin d'élaborer des recommandations sur le renforcement des engagements climatiques nationaux et de la coopération internationale. Les pays ont demandé que le processus du GST, en tant qu'élément clé du cycle d'ambition de l'Accord de Paris, soit complet, inclusif et cohérent avec les orientations et les connaissances scientifiques existantes. S'il est mis en œuvre correctement, le GST peut être un puissant catalyseur vers l'action transformatrice nécessaire d'ici 2030. Une nouvelle analyse de Conservation International montre comment les émissions du secteur terrestre peuvent atteindre un niveau zéro d'émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2030, puis passer à un puits de carbone de 5 Gt d'ici 2040 et de 10 Gt d'ici 2050 – une contribution cruciale pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C.<sup>4</sup>

**Ainsi, pour produire un bilan mondial solide et efficace, il est essentiel de prendre pleinement en compte le rôle critique de la nature, notamment des écosystèmes côtiers et marins, dans une action climatique ambitieuse pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris**, ainsi que pour faire progresser les objectifs mondiaux en matière de biodiversité, de santé humaine et de développement durable. Cette tâche devrait être en pleine adéquation avec l'article 5 de l'Accord de Paris. Lors de la COP 27, le GST poursuivra son deuxième dialogue technique afin d'examiner les contributions et les informations préparées à ce jour. Les Parties se réuniront également pour réagir au processus de dialogue technique et auront l'occasion de réfléchir aux attentes concernant les résultats globaux du GST. Pour faire avancer le GST à la COP 27, Conservation International formule les recommandations suivantes :

- **Au cours des sessions du dialogue technique du bilan mondial, les parties prenantes, qu'elles soient Parties ou non, doivent fournir des contributions et un retour d'expérience sur les SFN visant à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, notamment l'accès au financement, le renforcement des capacités et le transfert de technologie visant à mettre en œuvre les SFN.** Compte tenu des contraintes de temps pendant les sessions du dialogue technique, les participants doivent être prêts à participer à des échanges collaboratifs afin de générer des orientations suffisamment précises pour que les pays puissent les utiliser efficacement dans la mise à jour de leurs CDN et le renforcement de la collaboration internationale pour résoudre les problèmes de mise en œuvre. Les contributions doivent être guidées par les données scientifiques qui démontrent l'urgence des mesures à prendre par tous les pays et par les acteurs non étatiques, avec des solutions transformatrices qui s'éloignent du statu quo, tout en assurant la sécurité alimentaire et une transition juste pour tous. Les représentants des Parties et des blocs de Parties doivent se préparer à :
  - Mettre en évidence les expériences acquises dans les processus, les cadres et le soutien nécessaires pour créer des engagements et des objectifs de SFN à haute intégrité et fondés sur des données scientifiques dans les CDN, les PNA et les stratégies à long terme, entre autres, et expliquer comment ces processus peuvent mieux promouvoir l'implication inclusive et la participation active des acteurs non étatiques, notamment des peuples autochtones et des communautés locales.

---

<sup>4</sup> Conservation International, 2022. <http://www.conservation.org/roadmap>

- Identifier les politiques, les cadres institutionnels et les modèles de coopération avec la communauté internationale et les entités non-Parties qui ont soutenu la mise en œuvre efficace des SFN, y compris les enseignements tirés pour leur déploiement à grande échelle, et définir clairement les lacunes et les besoins d'information liés au financement, au renforcement des capacités et au transfert de technologie pour la mise en œuvre intersectorielle des SFN.
  - Présenter des études de cas et des retours d'expérience sur la mise en œuvre des engagements relatifs aux SFN au niveau national, régional, et/ou local, en réfléchissant particulièrement au rôle et aux idées des entités non-Parties dans la mise en œuvre, notamment des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que des associations/organisations de la société civile et du secteur privé.
  - Réfléchir à l'importance d'adopter une approche intégrale et intersectorielle des SFN pour éviter les effets pervers, et exprimer clairement toute préoccupation concernant la coordination des étapes transformationnelles, y compris le risque de conséquences imprévues pour le commerce, le développement économique et le remplacement d'activités indésirables et contre-productives.
- **Au cours des sessions de négociation sur le GST, les Parties doivent élargir leur champ d'action non seulement pour donner leur avis sur le dialogue technique, mais aussi pour discuter plus explicitement de la manière de garantir un GST exhaustif pendant la phase d'examen des résultats.** Une plus grande clarté sur les attentes concernant les résultats du GST est cruciale pour aider à mettre en place un troisième dialogue technique efficace, ainsi que pour garantir que les Parties puissent commencer à trouver les terrains d'accord nécessaires pour mener à bien le GST. Les Parties doivent examiner :
    - **Les éléments nécessaires pour mobiliser pleinement le potentiel de la nature dans les résultats du GST, tels qu'une annexe technique avec des objectifs collectifs quantifiés pour la nature dans le prochain cycle de CDN et de nouveaux engagements de soutien, ainsi que des conseils sur les meilleures pratiques en termes d'action climatique dans tous les écosystèmes naturels.**
    - Comment focaliser les résultats du TPS sur les options efficaces en matière de cadres et d'instruments politiques dont les pays ont besoin pour accélérer la mise en œuvre de la nature dans les CDN
    - Comment lier les résultats du GST aux discussions dans le cadre du Dialogue Océan-Climat et s'assurer d'attirer l'attention sur les écosystèmes qui ont été particulièrement négligés jusqu'à présent

Pour des recommandations et considérations supplémentaires pour l'inclusion de solutions fondées sur la nature, les océans et les écosystèmes marins dans le GST, veuillez consulter les soumissions de Conservation International et de nos partenaires [ici](#) et [ici](#).